

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2012

À une séance extraordinaire du Conseil municipal d'Adstock convoquée par le directeur général – secrétaire-trésorier et tenue le lundi, 17 décembre 2012 à 19h30 en la salle municipale du secteur Saint-Méthode, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le maire René Gosselin, Madame la conseillère Martine Poulin, Messieurs les conseillers Ghislain Vallée, David Blanchette, Michel Rhéaume, Denis Marc Gagnon, Ghislain Jacques, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire René Gosselin.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelques 17 personnes présentes à cette séance.

Tous les membres du conseil ont préalablement reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

SUJETS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

1. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2013;
2. Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisations;
3. Publication des prévisions budgétaires 2013 et du programme triennal d'immobilisations;
4. Adoption du règlement numéro 143-12 imposant les taux de taxes et compensations et les modalités imposées pour l'année 2013;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

12-12-274

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente et commente les grandes lignes des prévisions budgétaires de l'année 2013, lesquelles sont :

RECETTES

Taxes	3 283 282 \$
Tenant lieu de taxes	29 972 \$
Revenus de source locale	441 718 \$
Transferts	<u>988 735 \$</u>
TOTAL DES RECETTES	4 743 707 \$

DÉPENSES

Administration générale	728 483 \$
Sécurité publique	520 419 \$
Transport routier	1 589 311 \$
Hygiène du milieu	597 817 \$
Santé et bien-être	6 130 \$
Urbanisme et mise en valeur	227 049 \$
Loisirs et culture	247 645 \$
Frais de financement	186 321 \$
Immobilisations à même les revenus	840 532 \$
Affectation	<u>(200 000) \$</u>
TOTAL DES DÉPENSES	4 743 707 \$

Suite à cette présentation,
Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la municipalité d'Adstock pour l'année 2013, lesquelles prévisions de revenus et de dépenses, préalablement étudiées et obtenant consensus par les membres du conseil, se chiffrent à 4 743 707 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-12-275

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente et commente les grandes lignes du programme triennal d'immobilisations pour les années 2013, 2014 et 2015.

Suite à cette présentation,
Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,
Et résolu d'adopter le programme triennal d'immobilisations de la municipalité d'Adstock pour les années 2013, 2014 et 2015.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-12-276

PUBLICATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

En vertu de l'article 957 du Code municipal, la municipalité se doit de publier un document explicatif concernant les prévisions budgétaires et le programme triennal d'immobilisations. Puisque le journal local «L'Arrivage» diffusé sur le territoire de la municipalité rencontre les exigences prévues au 3^e alinéa de l'article 437.1 du susdit Code,

Il est alors proposé par le conseiller David Blanchette,
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,
Et résolu de publier les documents explicatifs des prévisions budgétaires 2013 et du programme triennal d'immobilisations dans le journal local «l'Arrivage».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-12-277

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 143-12 RELATIVEMENT À L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES ET COMPENSATIONS ET DES MODALITÉS IMPOSÉES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013

ATTENDU que le conseil se doit de réaliser, par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires aux dépenses d'administration, qu'il doit aussi pourvoir aux améliorations et faire face aux obligations de la municipalité;

ATTENDU que, conformément au paragraphe premier de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires et qu'ils jugent essentiel le maintien des services municipaux;

ATTENDU que le conseil municipal a adopté, le 17 décembre 2012 lors d'une séance extraordinaire réservée à cette fin, un budget équilibré pour l'année financière 2013;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la municipalité peut réglementer le nombre de versements, les modalités de l'application de l'intérêt sur les versements échus ainsi que l'application de ses règles à d'autres taxes et/ou compensations municipales;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Ghislain Jacques lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 5 novembre 2012;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU qu'aucune dispense de lecture n'a été accordée lors de la présentation de l'avis de motion, le directeur général et secrétaire-trésorier est alors invité à lire textuellement ce règlement;

Suite à cette lecture complète,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu d'adopter le règlement portant le numéro 143-12 concernant l'imposition des taux de taxes et compensations et des modalités imposées pour l'année financière 2013. (Voir livre des règlements)

Adopté à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers postes budgétaires ainsi que sur les diverses orientations du conseil qui ont guidé leurs décisions. Séance tenante, les réponses sont rendues.

12-12-278

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu de lever la séance à 21h00.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

En apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le Maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

M. le Maire,

Le directeur général/
secrétaire-trésorier,

René Gosselin

Jean-Rock Turgeon

JRT